



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah-Ouargla

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie



Procès-verbal de la réunion d'étude des recours concernant le classement des enseignants et doctorants candidats aux bourses de courte durée pour l'année 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le trois du mois de juin, à quinze heures, s'est tenue dans la salle de réunions de la Faculté une réunion dont l'ordre du jour est l'étude des recours introduits par les collègues enseignants et par les doctorants, candidats aux bourses de courte durée pour l'exercice 2024.

Le résultat de l'étude des recours est présenté, au cas par cas, ci-dessous :

Catégorie Haut niveau

- **Pr Abdelmadjid CHEHMA** : Le nombre total des points est porté à **78,5 points**. Un problème d'extraction des pièces jointes au niveau du Rectorat avait empêché le traitement convenable de la candidature présentée par Pr CHEHMA.
- **Pr Abdelkader ADAMOU** : En tenant compte des éléments justificatifs reçus au niveau du département, et après vérification, le nombre total de points obtenu par Pr ADAMOU reste le même (**65,9 points**). Néanmoins, dans un souci de transparence, il pourra se rapprocher du Président du Comité Scientifique de son département pour consulter le détail du comptage de ses points.
- **Pr Abdelhakim SENOUSSE** : En tenant compte des éléments justificatifs reçus au niveau du département, et après vérification, le nombre total de points obtenu par Pr SENOUSSE reste inchangé (**59,4 points**). Comme pour Pr ADAMOU, Pr SENOUSSE pourra se rapprocher du Président du Comité Scientifique de son département pour consulter le détail du comptage de ses points.
- **Pr Nesrine SALHI** : Il a été jugé, dans un souci d'équité entre les collègues, que l'ajout de pièces justificatives après le délai de soumission ne pourra pas être pris en considération. Pr SALHI conserve donc son nombre de points initial de **27,9 points**.
- **Pr Hafida TRABELSI** : Pour les mêmes raisons que pour le recours précédent, Pr TRABELSI conserve son nombre de points initial de **20 points**.



- **Dr DJERROUDI Ouiza** : Outre la question de l'ajout de pièces justificatives après le délai de soumission, il est recommandé à Dr DJERROUDI de conserver sa candidature au niveau des bourses octroyées pour les manifestations scientifiques.

Catégorie des Doctorants

- **Narimene BOUZIANE** : Son total des points est porté à **10 points** au lieu de 9 points.
- **Najet ZAMOUM** : Son nom figurera sur le nouveau classement avec un total de **12 points**.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-sept heures.

BERKAL Ismaiel

KEDDAR Mohamed Nadir

BENSALEM Soufiane

IDDER Mohammed Tahar

رئيس المجلس العلمي للكلية
محمد الطاهر ايدير